

**COMPOSITION DE JURY DE VAE
VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE**

Le président de l'université Savoie Mont Blanc,

- Vu** le code du travail, notamment les articles L. 6411-1 et suivants et R. 6412-1 et suivants,
Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 335-5, L. 613-3 à L. 613-6, R. 335-5 à R. 335-11 et R. 613-32 à R. 613-37,
Vu la délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc en date du 22 octobre 2019 relative aux règles de constitution du jury de validation des acquis de l'expérience,

ARRETE

Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience (VAE) de la **session du lundi 24 juin 2024**, concernant le diplôme suivant :

DOCTORAT
Domaine : Sciences, Ingénierie, Environnement
Laboratoire : LOCIE
Parcours : Génie Civil

est constitué des personnes suivantes :

- en leur qualité d'enseignants :
 - Monsieur Emmanuel ANTCZAK, Professeur des universités, LGCgE - Faculté des Sciences Appliquées de Béthune, Université d'Artois, Rapporteur
 - Monsieur Stéphane GINESTET, Professeur des universités, INSA Toulouse, Rapporteur
 - Mme. Sihem Tasca-Guernouti, Ingénieure de recherche cerema/dterouest/dtt/bpe, Examinatrice
 - M. Laurent Mora, Professeur des universités, GP2E - I2M - Université de Bordeaux, Examineur
 - Mme Monika WOLOSZYN, LOCIE, université Savoie Mont Blanc, Co-direction de thèse
 - M. Etienne Wurtz, Directeur de recherche CEA liten, Direction de thèse

Article 2 : Est désigné en qualité de président du jury :

- M. Laurent Mora, Professeur des universités, GP2E - I2M - Université de Bordeaux, Examineur

Article 3 : La directrice générale des services de l'université est chargée de l'application du présent arrêté.

Fait à Chambéry, le 19 avril 2024

Pour le président et par délégation,
Le vice-président formation

Jean-François DREUILLE

Ampliation aux membres du jury VAE